



Délibération n° **2025-194 R**
Objet : **Répartition des subventions « image de la ville » pour l'année 2025**

**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le huit décembre deux mille vingt-cinq à
la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Zoïa Depeille, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votants : 27

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Madame Wiebke SILVE, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Monsieur Vincent ESMIEU, Madame Barbara GASQUET, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Robert PELLISSIER et Monsieur Jean Louis RIFFAUD

Représentés :

Madame Ouria BLANCHET donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Madame Annick BOUSSIÈRE donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Vincent ESMIEU
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir à Monsieur Jean Claude DOU

Absents excusés :

Madame Véronique CONSTANS et Monsieur Pierre BRUYAT



Considérant que, dans le cadre du fonctionnement des associations de l'année 2025, diverses associations ont demandé des subventions pour couvrir les frais conséquents engendrés par l'organisation de manifestations exceptionnelles qui mettent en valeur l'image de la ville.

Madame le Maire propose de répartir les subventions communales comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
RUGBY CLUB EMBRUNAIS	1 100.00 €
ASE	700.00 €
BOULE FERREE EMBRUNAISE	300.00 €
PETANQUE BOULE EMBRUNAISE	700.00 €
EMBRUN ATHLETIC CLUB	800.00 €
TENNIS DE TABLE EMBRUNAIS	300.00 €
CLUB ECRINS HANDISPORT	500.00 €
JUDO CLUB OLYMPIEN	400.00 €
TENNIS CLUB EMBRUNAIS	400.00 €
CENTRE NAUTIQUE DE SERRE-PONCON	800.00 €
ROULE PAS PERSO	600.00 €
BADMINTON	700.00 €
HANDBALL CLUB EMBRUNAIS	400.00 €
NOUVEL ENVOL 05	300.00 €

Vu l'avis favorable du comité consultatif des sports du 13 novembre 2025 ;

Madame le Maire entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** la répartition des subventions, proposée ci-dessus ;
- **Décide** d'accorder les subventions aux associations nommées ;
- **Charge** Madame le Maire de procéder au versement des subventions ;
- **Dit** que la dépense est prévue au budget communal 2025.

Le 17 décembre 2025

Madame Le Maire
 Chantal EYMEoud



Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
 Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.